

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 6857

présenté par
M. Corbière

ARTICLE 26

Supprimer l'alinéa 24.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Cet article prévoit de ""simplifier"" le dispositif de cumul emploi-retraite. En d'autres termes, repousser toujours plus loin dans le temps le moment de repos bien mérité.

Le recul du temps de travail dans la vie, voilà le progrès véritable. À quoi bon travailler plus longtemps que le temps nécessaire à produire ce dont nous avons besoin ? La productivité a augmenté au point qu'un·e salarié·e français·e produit trois fois plus aujourd'hui que dans les années 1970. Plus de 8 points de PIB (soit près de 200 milliards d'euros par an) sont passés des poches du travail à celles du capital. Et que nous proposent les tenants du libéralisme et de la casse sociale ? Le retour du travail le dimanche, la facilitation du travail de nuit après 21 heures et le recul de l'âge de départ à la retraite !"